

Réunion du Conseil d'Administration du 27 août 2025

Comité départemental
du Morbihan
de Badminton

Ploemeur



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration le 27 août 2025 à Ploemeur

Membres élus :

Xavier EMANUELLI
Gérard VIOULES
Pascale HENAFF
Laurent HENAFF
Marc BODIGUEL

Karine CABRISSEAU MULLER
Vincent LEROUX
Gilles RENAULT

Ordre du jour :

- Vote de validation du dernier procès-verbal du comité directeur
- Remaniement du bureau
- Les frais kilométriques
- Bénévolat
- Achat de matériels
- Achat de logiciel
- Frais professionnels de l'agent de développement
- Gestion salariale de l'agent de développement
- Règlement intérieur
- Procès-verbal du conseil d'administration
- Travaux des commissions / décisions à valider par le conseil d'administration
- Adresses de messagerie fonctionnelles
- Assemblées générales
- Prochain conseil d'administration

La séance débute à 19h30.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, sans vote contre ni abstention.

Vote de validation du dernier procès-verbal du comité directeur

Remaniement du bureau

Gérard	Trésorier
Laurent	Trésorier adjoint

Les frais kilométriques

Le montant des indemnités définit par la fédération est appliqué lors d'un remboursement.
Le montant des indemnités définit par la loi est appliqué lors d'un don associatif.

Bénévolat

Une vraie organisation du bénévolat sera mis en place.

Achat de matériels

- Achat d'un second disque dur.
- Achat de nouvelles vestes et polos pour les membres du conseil d'administration et de l'agent de développement.
- Voir la possibilité d'un contrat avec LardeSports
- Achat d'un téléphone portable pour l'agent de développement.

Achat de logiciel

Achat d'une licence indépendante de Canva Pro.

Frais professionnels de l'agent de développement

Le montant des frais professionnels (électricité et Internet à domicile) est accordé à hauteur de 10 euros par mois.

Gestion salariale de l'agent de développement

CEA pour la gestion salariale et conservation de la cotisation au CDOS.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera rédigé et validé lors de la prochaine assemblée générale. En voici le contenu théorique :

- Ressources humaines et structuration interne
 - ✓ Dans le règlement intérieur : Doit définir le rôle précis et la composition des différentes instances ou commissions du comité.
 - ✓ Dans le plan de développement : Peut définir les actions concrètes à mener, par les différentes commissions, pour atteindre les objectifs stratégiques définis à priori (exemple : campagne de communication, recherche de subventions, formation des bénévoles, ...)
- Ressources financières et logistiques
 - ✓ Dans le règlement intérieur : Doit définir les ressources, dépenses et modalités d'organisation.
 - ✓ Dans le plan de développement : Doit définir les besoins en développement des compétences pour les bénévoles et les salariés (formations spécifiques à l'activité, gestion de projet, communication, ...)

Le règlement intérieur, et pour rester fidèle à celui de la fédération, doit contenir les thèmes suivants :

- ✓ Les différents organismes du comité : composition et fonctionnement
 - Le conseil d'administration
 - Le président
 - Les vice-présidents
 - Le secrétaire général
 - Le trésorier général
 - Constitution et fonctionnement des commissions
 - Les membres d'honneur
- ✓ Gestion financière du comité
 - Les ressources

- Les dépenses
- Les modalités d'organisation
- Le bénévolat
- ✓ Modalités d'application du règlement intérieur (*car non définies dans les statuts*)

Procès-verbal du conseil d'administration

Le procès-verbal du conseil d'administration reste un document interne et confidentiel. Il ne sera pas diffusé tel quel, mais avec occultation des discussions. Il sera renommé alors Compte-rendu du conseil d'administration.

Travaux des commissions / décisions à valider par le conseil d'administration

- La commission jeunes
 - ✓ Déplacement du Trophée Interrégional Jeunes.
 - 18 et 19 octobre 2025
 - En pays de la Loire
 - Location de 2 minibus
 - 1 cadre
 - 6 tubes de volants
 - 2 nuitées pour 18 personnes
- La commission communication
 - ✓ Nathan sera missionné pour réfléchir à une refonte du site Internet du comité.

Adresses de messagerie fonctionnelles

Des adresses de messagerie fonctionnelles ont été créées et attribuées à chaque fonction au sein du conseil d'administration.

- | | |
|----------------------------|--|
| ✓ Agent de développement | : contact@badminton56.fr |
| ✓ Président | : president@badminton56.fr |
| ✓ Secrétaire | : Géré par l'agent de développement |
| ✓ Trésorier | : tresorier@badminton56.fr |
| ✓ Commission formation | : formation@badminton56.fr |
| ✓ Commission interclubs | : icd@badminton56.fr |
| ✓ Commission jeunes | : jeunes@badminton56.fr |
| ✓ Commission parabadminton | : parabadminton@badminton56.fr |
| ✓ Commission vétérans | : veterans@badminton56.fr |

A compter de ce jour, seules ces boîtes aux lettres seront utilisées par le comité pour communiquer.

Assemblées générales

- Assemblée générale de la fédération
 - ✓ 18 avril 2026
- Assemblée générale de ligue
 - ✓ 25 avril 2026 dans le département des côtes d'armor (22)
- Assemblée générale du comité
 - ✓ 29 mai - Il sera demandé à Baud si le club peut recevoir l'assemblée générale.
- Assemblées générales des clubs
 - ✓ Les clubs seront avisés que leur assemblée générale devra être organisée après la notre.

Prochaine réunion du conseil d'administration

- 25 novembre 2025 à 19h30 au club de Kervignac. Les présidents des clubs morbihannais seront invités à ce conseil d'administration.

La séance est levée à 23h00.